

mer sa pensée dans une de ces maximes simples et profondes qu'on dirait empruntées à Montesquieu : " Une nation libre est un être qui réfléchit avant d'agir." nous nous disions qu'il était impossible que cette vérité ne pénétrât pas, à la suite de sa vive et saisissante parole, dans l'âme de la France, ouverte à l'accent loyal du patriotisme et du bon sens.

L'incident le plus considérable de la session, celui qui la marquera d'un trait caractéristique et fera époque dans les annales mêmes du régime, c'est l'amendement des *quarante-six*, sorti tout armé des rangs d'une majorité dévouée, et développé par M. Buffet avec une vigueur de raisonnement, une netteté, un sens pratique des choses, qui rappellent les orateurs les plus distingués de la tribune anglaise.

Ce qu'il y a de remarquable avant tout dans cet amendement, ce n'est pas le chiffre d'adhésions qu'il a pu recueillir, c'est l'amendement lui-même, c'est sa haute signification. Il dessine et il inaugure une phase nouvelle dans la politique du second empire, la phase de la revendication constitutionnelle et permanente des libertés par un groupe de conservateurs à qui le moment paraît venu de clore ce que M. Picard nomme la période stratégique du règne, pour appliquer les principes contenus dans le pacte de 1852. Jusqu'ici les satisfaits, affirmant que le pays partageait leur béatitude, traitaient d'utopistes ou d'ennemis de l'empire les défenseurs isolés des franchises perdues ; ils invoquaient la stabilité des institutions, et accusaient leurs contradicteurs de rêver des bouleversements pour s'emparer du pouvoir. Cette tactique n'est plus possible ; le terrain de la lutte s'est déplacé. Quarante-six députés, invoquant aussi la stabilité des institutions, ayant aussi donné des gages

de dévouement et de patriotisme, se lèvent sur ces bancs où l'on n'avait jamais fait qu'applaudir, et déclarent que c'est précisément pour empêcher les secousses et pour engager la France dans une voie sûre et paisible de progrès, qu'ils demandent " le développement du grand acte de 1860, dont une expérience de cinq années leur a démontré la convenance et l'opportunité." Le combat n'est donc plus entre l'extrême gauche et le banc ministériel, entre le dévouement inquiet et une opposition plus ou moins radicale ; il est engagé entre des amis du pouvoir, ceux-ci le compromettant par une complaisance aveugle, ceux-là voulant le consolider malgré lui-même ; les premiers, fanatiques de *statu quo* et capables de rétrograder au besoin ; les seconds, partisans de réformes et jaloux de pousser la France en avant.

Le trait saillant, curieux, inattendu du discours de M. Rouher, c'est un réquisitoire en règle contre le suffrage universel, qui lui paraît inconciliable avec la liberté, et quand le ministre s'écrie : " Le suffrage universel, est la liberté qui contient toutes les autres," cela veut dire qui *exclut* toutes les autres, car, ainsi qu'il l'a nettement expliqué, si nous ne pouvons avoir les franchises politiques que possèdent nos cadets, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, que l'Italie elle-même est capable de supporter, malgré ses déchirements, ses embarras intérieurs et ses luttes de partis, c'est uniquement parce que nous avons le suffrage universel et que ces pays en sont affranchis. De sorte que, sans lui, liberté individuelle, liberté de presse, droit de réunion, droit d'association, liberté parlementaire, responsabilité ministérielle, tout se conçoit, tout est facile ; mais avec lui, ces mêmes li-